

ON S'ABONNE : Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste. PRIX DE L'ABONNEMENT: LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE TARN-ET-GARONNE: Un an... 16 fr. Six mois... 9 fr. Trois mois... 5 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS: Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS: ANNONCES 25 centimes la ligne RÉCLAMES, 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT

Table with columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS. Rows include: 1 Dim... s. Clair, 2 Lundi... s. Mondans, 3 Mardi... s. Clotilde, 4 Merccr... s. François.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Co. place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

Table with columns: DERN. LEVÉE DE BOÎTE, DÉSIGNATION DES COURS, DISTRIBUTION. Rows include: 7 h. 30' du matin, 7 heures du soir, 10 heures du soir.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 28 mai 1862.

BULLETIN

Le retour à Turin du roi d'Italie a fait l'objet d'une manifestation populaire. Victor-Emmanuel a été accueilli par les cris chaleureux de: Vive le Roi! Vive l'armée.

Un consistoire semi-public a été tenu le 22 à Rome. 23 cardinaux et 120 évêques ont donné leur vote pour la canonisation des martyrs du Japon. La réunion a duré quatre heures. Pendant son discours de remerciements aux Prélats, le Pape était très ému et a versé des larmes.

Les événements de Brescia occupent sérieusement la presse italienne. Quelques feuilles attribuent au gouvernement une certaine complicité dans cette tentative. La Gazette officielle défend le ministre Rattazzi qui prend, dit-elle, l'engagement de ne rien celer aux Chambres des particularités de l'échafaudage. Une enquête est ouverte. Garibaldi demande qu'elle soit « des plus rigoureuses. » — Victor-Emmanuel a ordonné, aussitôt son arrivée à Turin, qu'un rapport très-circostancié lui fût présenté sur les affaires de Lombardie. — Il ne recevra Garibaldi, dit la dépêche, qu'après avoir pris une exacte connaissance des faits.

Les sociétés de tir sont provisoirement supprimées en Lombardie.

On craint, à Milan, une démonstration Mazzinienne projetée par le club démocratique. L'autorité surveille les meneurs.

D'après une lettre de Milan, le général Turr est passé le 23 mai dans cette ville. On le croit chargé par le roi d'une mission auprès du général Garibaldi.

La Diète de Francfort a demandé, dans une séance extraordinaire, le rétablissement de la Constitution de 1831 dans la hesse-électorale. Le représentant de la hesse a déclaré que son gouvernement se soumettrait à la décision de la Diète.

La Gazette de Dantzic dit que le bruit qui a couru sur une conspiration d'officiers russes en faveur de la Pologne a un fondement réel. Ce qu'on apprend verbalement est incroyable. Il est certain que le nombre des officiers arrêtés est considérable et que la plus grande partie d'entre

eux sont déjà partis pour la Sibérie. Les autres sont parvenus à se sauver. On dit que le complot a été dénoncé par un officier allemand, et que du reste l'association révolutionnaire des officiers russes est sur le plan des anciens carbonaris d'Italie et qu'elle compte beaucoup d'affiliations, de manière que le gouvernement russe pourra bien en découvrir quelques embranchements. — Un grand et profond mouvement libéral s'est emparé des classes instruites de Russie.

On lit dans l'Época : « Si l'on s'en rapporte aux aides-de-camp du général Prim, on peut affirmer qu'il est plus que probable que l'armée mexicaine n'opposera aucune résistance aux Français. Ils entreront à Mexico sans coup férir. »

Le 17 mai a été ouverte la session des chambres grecques. — Il est confirmé que le roi Othon a décrété une amnistie fort étendue, et que le ministère reste.

Des propositions tendant à obtenir l'indépendance du Montenegro auraient été faites au gouvernement Ottoman par le cabinet Russe. La Porte aurait catégoriquement refusé, et l'ordre aurait été immédiatement expédié au commandant de l'armée turque dans l'herzégovine d'attaquer le Monténégro.

« Nous n'avons jamais eu de doute sur les dispositions qui animent le Sud des Etats-Unis dans la lutte inégale qu'il soutient contre le Nord, dit le Constitutionnel; il n'était que trop certain que des défaites, même multipliées, n'ébranleraient pas sa résolution et qu'il se résignerait à une ruine complète plutôt qu'à faire la soumission qu'on exige de lui. Une lettre de New-York nous confirme dans notre sentiment et nous démontre une fois de plus combien sont illusoire les espérances et les prévisions de ceux qui se flattent de voir prochainement la paix renaître et l'Union se reconstituer.

« A la Nouvelle-Orléans on a pris des maisons; mais les richesses qu'elles contenaient ont échappé aux vainqueurs. 11,700 balles de coton ont été brûlées, sans compter nombre de steamers et de bâtiments à voiles. A Memphis, le sucre et les mélasses sont sur les quais, prêts à être jetés à l'eau, dès que paraîtront les unionistes. Les balles de coton qui se trouvent dans la ville tennes-sienne ont été échafaudées, de manière à être

toutes les craintes qui faisaient palpiter certaines poitrines, aussi devons-nous dire tous les triomphes et toutes les gloires que nous a fait voir cet heureux début. Cinquante leçons seulement ont suffi à nos chanteurs pour les amener au point de perfection que l'on applaudissait dimanche soir. C'est dire assez quel zèle infatigable, quelle ponctuelle assiduité, quel dévouement digne d'éloges, leur président a déployé dans ce court espace de temps; mais tous ceux qui assistaient à cette fête ont pu reconnaître tout le mérite que je constate chez le chef, en le voyant diriger son harmonique bataillon: Pas un regard qui ne lui témoignât le plus respectueux dévouement, la plus naïve admiration; et cette main directrice qu'ils pressaient tous à l'envie après le succès, comme ils la suivaient, obéissants et attentifs, pendant l'exécution! Notre attention s'est attachée palpitante à la première phrase du chœur des Chasseurs. Après une courte introduction piano, le fort en reprise a été très vigoureusement attaqué; nous avons respiré, l'émotion s'apaisait, le calme reprenait ses droits et laissait l'harmonie produire ses effets; le morceau tout entier a marché avec un ensemble parfait; le succès était acquis et le triomphe certain; les chanteurs sont allés se raffermissant par degrés et chaque nouveau morceau présentait une perfection de plus; parcourons le chemin que nous a fait suivre le programme, et je vais vous faire admirer successivement chaque détail qui composait cette fête.

Le corps de musique de la ville, sous l'habile direction de M. Godinaud, a exécuté avec pureté et ensemble la gra-

embrasées à la première alerte.

» Tout le long du Mississipi, les riverains des villes et des campagnes abandonnent leurs propriétés, incendient leurs plantations, tuent leur bétail. Les mêmes scènes se reproduisent sur les bords des affluents du grand fleuve comme la rivière Rouge, l'Arkansas et la rivière Blanche. Souvent les planteurs appliquent eux-mêmes la torche à leurs approvisionnements de coton. On n'en cite qu'un seul qui ait fait quelques objections à l'incendie de ses propriétés.

» Peut-on rester impassible et froid devant des faits aussi tristes et une situation aussi douloureuse qui va s'aggravant? Et est-on coupable en exprimant le vœu qu'une lutte aussi désastreuse soit arrêtée dans son cours, avant qu'elle ait achevé son œuvre de destruction? »

Les troupes des mandarins bloquent en ce moment la capitale des Toépings. Si Nankin est pris, l'insurrection reçoit un coup terrible. L'esprit chinois recherche aujourd'hui les alliances étrangères. Le concours que le gouvernement impérial rencontre chez les Européens secoue son apathie. Il va bientôt permettre à ces derniers de visiter Pékin.

A. LAYTOU.

Sont nommés sénateurs: MM. le comte Prosper de Chasseloup-Laubat, le comte de Goyon, Ingres.

L'Empereur ayant décidé qu'en raison des réductions qu'a subies l'effectif de l'armée, le corps d'occupation de Rome sera soumis à une nouvelle organisation, le général comte de Goyon a été appelé à venir reprendre son service auprès de Sa Majesté, et comme témoignage de sa haute satisfaction, l'Empereur l'a élevé à la dignité de sénateur. Moniteur.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Palerme, 25 mai.

Le prince Napoléon est arrivé ce matin, à sept heures. Il a été reçu solennellement par les autorités et acclamé par la population.

Rome, 25 mai.

Trente-quatre cardinaux et 133 archevêques et évêques ont assisté au consistoire semi-public qui a été tenu hier. Il est arrivé hier soir 26 évêques, français pour la plupart. Le nombre des prêtres étrangers qui se trouvent actuellement à Rome s'élève à 1200.

cieuse ouverture de la Fée aux roses. Constituée en fanfare militaire, cette musique, jeune encore, a conquis des applaudissements mérités. Venait ensuite le chœur des Chasseurs de Freyschütz: première épreuve de l'orphéon, première apparition devant un public nombreux, enfin, premier pas, ce premier pas qui coûte tant. Les membres de la Société orphéonique ont défilé, bannière en tête, et se sont placés en rond dans l'espace entouré de fleurs et de lumière, que l'habile main d'un décorateur, vraiment artiste, avait rendu digne de sa destination. Pureté, netteté, ensemble, vigueur, entrain, tout enfin, tous les éléments de succès ont appelé les braves enthousiastes de l'auditoire. Les connaisseurs applaudissaient, les profanes s'étonnaient, les détracteurs (qui n'en a pas) étaient désarmés. Enfin succès, et succès complet.

Le grand chœur des Forgerons, d'une difficulté sérieuse, rarement abordé par les sociétés chorales, a présenté une finesse d'exécution et une sûreté d'intonation digne des chanteurs les plus expérimentés.

Le troisième chœur, bluettes mélodiques, dont le titre seul respire une poétique volupté, les Parfums printaniers, a fourni la preuve que l'énergique exécution savait moduler ses forces et donner à la poésie toute sa moelleuse expression.

Le chœur de la Saint-Hubert, avec ses contre-temps et ses fanfares cynégétiques, a été vigoureusement rendu: c'est à notre avis, le joyau principal de la couronne.

Enfin la Retraite a séduit tout le monde; on a réclamé le bis! et nos jeunes exécutants ont gracieusement ac-

Madrid, 25 mai.

Le journal Las Novedades reproduit in extenso une lettre, en date d'Orizaba, 17 mars, dans laquelle le général Prim défend le traité de Londres et déclare que le système monarchique est impopulaire au Mexique.

Vienne, 25 mai.

Raguse, 25. — Dervisch Pacha a vainement essayé de passer le défilé de Donga. Une lutte sanglante a eu lieu et les pertes ont été considérables des deux côtés. Les Turcs ont perdu Mehmed bey Censig, Azzam bey, chef des Arnauts, et plusieurs officiers d'état major.

Dervisch Pacha s'est porté hier avec des forces considérables sur Banjani pour tenter de franchir le passage à Nickoich.

Raguse, 25 mai.

Une bataille sanglante a eu lieu, le 23, entre Dervisch et les Monténégrins dans le défilé de Donga. Le chef des Arnauts, beaucoup d'officiers et Mehmed Censig ont été blessés. Les Turcs ont perdu 1600 hommes et les Monténégrins 450. Dervisch était le 23 au soir à Gatyko. Le 24, il fortifiait Banjani, et se disposait à envahir le territoire monténégrin.

New-York, le 11 mai.

Norfolk a été évacué. Les confédérés ont fait sauter le Merrimac. Mac-Clellan est à vingt-cinq milles de Richmond. — L'arsenal maritime de Norfolk a été détruit.

New-York, 13 mai.

Les fédéraux ont occupé Norfolk sans résistance, ils ont trouvé dans le chantier de l'arsenal tous les vaisseaux détruits par les confédérés. Le général Mac-Clellan s'est avancé au-dessus de New-Kent à vingt milles de Richmond. Les confédérés se retirent. Ils ont détruit le rail-way de Westpoint. On croit qu'ils livreront bataille à Bottoms Bridge, à quinze milles de Richmond. Les confédérés ont fait sauter le Merrimac. — Huit canonnières confédérées ont attaqué l'escadre fédérale commandée par le commodore Itoote. Les confédérés se sont retirés, après avoir perdu trois canonnières. De grandes quantités de coton ont été brûlées à Memphis. On a jeté beaucoup de sucre et de mélasse dans la rivière. — Une conspiration pour délivrer la ville et les prisonniers confédérés a été découverte à Paducah, dans le Kentucky, Les conspirateurs ont été arrêtés.

New-York, 13 mai.

Le steamer fédéral Galena a remonté la rivière James et a fait taire les batteries confédérées de Dayspoint.

L'escadre fédérale a été signalée au fort Morgan; elle a dû attaquer Mobile; mais le résultat de l'attaque est encore inconnu.

Le Moniteur reproduit l'article suivant qu'a publiée la Patrie:

L'expédition du Mexique et l'Espagne.

La presse espagnole est très acerbe contre la France à propos des événements du Mexique. Nous le comprenons sans peine: quand on a tort, on en veut toujours à ceux que l'on blesse injustement. Laissons donc aux journaux de Madrid leurs violences de langage, et contentons-nous d'y opposer le calme que donnent la raison et la justice.

On nous reproche de ne pas avoir suivi la convention de Londres. Nous pourrions à meilleur titre re-

cueilli cette demande, en répétant avec même entrain, et même précision, ce chœur d'une originalité charmante.

Mais la Société orphéonique ne mérite pas seule nos éloges et nos remerciements. Il en revient, et des meilleurs, à tous les artistes et amateurs qui ont apporté à cette fête le gracieux concours de leur talent.

M. Balthazard, violoniste habile, s'est fait entendre dans deux morceaux de différents caractères: le premier, une fantaisie sur le Pirate de Bellini, contient des passages d'une beauté sérieuse. M. Balthazard unit à une grande vigueur d'exécution une légèreté précieuse. Ses sons harmoniques, et ses chants sur trois cordes, sont d'une pureté suave. Nous avons apprécié cet artiste comme un talent très sérieux. Chez lui, pas de ces écarts fougueux, pas de ces démonstrations bruyantes, c'est l'homme calme, l'exécutant consciencieux, le talent modeste et solide qui doivent faire de M. Balthazard un professeur de violon. Cet artiste nous a donné ensuite un grand duo pour mirlon et piano: Ici la place de reporter à Mademoiselle Léonie Fenouillet toute la part qui lui revient dans le succès de la soirée. Par la grâce, la complaisance, le dévouement, (je ne dis pas le talent, tous ceux qui me lisent, lui connaissent ce mérite), elle a su ajouter à la soirée un charme dont je ne puis être que le faible écho.

Parlerai-je de M. O. C.? Qui n'a applaudi cette voix simple et bien modulée, cette chaleureuse exécution, cette sympathique et mélodieuse expression qui fait ce jeune amateur digne du titre d'artiste, titre de nos jours trop généreusement attribué?

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 28 mai 1862.

LE PREMIER CONCERT

DE LA

SOCIÉTÉ ORPHÉONIQUE

DE CAHORS.

Enfin elle a sonné cette heure impatiemment attendue par tous! Elle a sonné pour la consécration d'un mérite réel, pour le baptême d'admiration qu'attendait la renommée de nos jeunes chanteurs. L'Orphéon de Cahors a donné son premier concert; il a franchi cette barrière si redoutable qui sépare les attitudes chancelantes des débuts de la ferme allure du talent reconnu et acclamé! Nous ne saurions dissimuler, pour notre part, toutes les émotions,

voyer cette accusation à ceux qui nous l'adressent. Le gouvernement espagnol, en effet, n'a-t-il pas été le premier à violer cette convention en s'emparant de la Vera-Cruz sans attendre le concours des forces anglaises et françaises? Est-ce qu'il n'y avait pas dans cet acte, qu'aucune nécessité militaire ou politique ne justifiait, une dérogation formelle aux principes et aux convenances de la réciprocité créée par l'entente préalable des trois puissances alliées?

Mais ce qui a suivi montre bien plus encore où est l'oubli de tous les devoirs d'une alliance loyalement contractée.

Qu'aurait dit le gouvernement espagnol si, en arrivant à la Havane, désigné comme rendez-vous général de la flotte, l'amiral Jurien de La Gravière, apprenant qu'on ne l'avait pas attendu, eût pris le parti de revenir en France?

Qu'aurait-il dit si l'amiral français eût saisi pour se retirer toutes les occasions dans lesquelles le général Prim a agi contrairement à la convention de Londres, comme, par exemple, lorsque ce général arrivait au Mexique à la tête d'un magnifique corps d'armée espagnol, se montra le plus humble possible dans ses propositions, et entretenait avec Juarez, dès le premier moment, les relations les plus amicales, au lieu de lui adresser un ultimatum énergique, comme c'était son devoir?

Si la France se fût retirée de cette expédition, en présence de ces déviations si évidentes de l'entente commune qu'elle impliquait; si elle avait laissé l'Espagne seule aux prises avec les difficultés de la situation, il n'y aurait pas dans la presse espagnole assez d'invectives et de colères pour caractériser notre conduite. Eh bien! c'est le général Prim qui a manqué aux devoirs de la convention, et c'est l'armée espagnole qui se retire, tandis que la France reste pour accomplir seule la mission qu'elle avait entreprise avec ses alliés!

Ce qui nous afflige profondément dans cette affaire, ce n'est pas le fait en lui-même, mais l'idée que l'alliance avec l'Espagne peut-être brisée, sans aveu du gouvernement de la Reine, par la témérité d'un général. Ce qui nous blesse pour la dignité du gouvernement espagnol autant que pour la nôtre, c'est de voir qu'une décision aussi grave que celle qui peut troubler la question de deux pays amis, a été prise impunément, sans que le cabinet de Madrid eût été consulté et sans qu'il ait désavoué ce qu'il n'avait pas autorisé.

Nous aurions trouvé tout naturel que le gouvernement espagnol eût différé d'appréciation avec nous sur les événements du Mexique, et qu'après avoir reçu les dépêches de ses plénipotentiaires, il eût déclaré au cabinet des Tuileries ses intentions de ne plus suivre la même ligne de conduite. La politique a tant de secrets, que nous concevons même qu'effrayé des sacrifices d'une expédition lointaine, il eût trouvé plus profitable de se réconcilier avec les hommes dont les mains étaient encore toutes rouges du sang espagnol injustement versé, et plus commode de sacrifier le général Almonte, qui avait apposé son nom au seul traité qui rendait justice à l'Espagne. Nous comprenons enfin très bien qu'un gouvernement soit toujours libre de modifier sa politique suivant ses intérêts et ses convenances. Ce sont de ces modifications qui n'engagent la responsabilité de ceux qui les accomplissent que devant l'opinion de leur pays.

Mais ce qui n'entra jamais dans notre esprit, ce qui est inconciliable avec les idées de hiérarchie et de discipline auxquelles nous sommes habitués, c'est qu'un général ose prendre sur lui de se retirer avec ses troupes sans ordre de son gouvernement, et d'abandonner ses alliés à la veille du combat. Dans notre pays, aucune raison politique quelconque n'aurait pu absoudre une telle conduite. Un général qui aurait pris sur lui une responsabilité aussi énorme, aurait outrepassé tous ses pouvoirs, et en supposant même que l'on eût approuvé le sentiment politique qui l'animait, rien n'aurait pu l'empêcher de comparaître devant un conseil de guerre.

Il n'est personne de bonne foi qui puisse envisager la question sous un autre point de vue. Les puissances européennes se sont trouvées engagées dans des circonstances semblables, et aucune d'elles n'a seulement eu la pensée qu'une telle conduite fût possible.

Le morceau de *Lucie de Lamermoor* a été chanté d'une façon remarquable, et le duo de *Guillaume Tell*, avec M. O. C. et C., a provoqué pour ces deux exécutants de nombreux bravos mérités.

Le programme a été complété par des exécutions individuelles pour lesquelles nous avons à offrir nos remerciements à ceux qui nous ont donné ces agréables émotions. M. Olié a une voix fraîche et sympathique; mais trop faible, croyons-nous, pour aborder le grand opéra. Avec du travail, il conquerra les premiers rangs dans les ténors légers. — M. Linou a chanté un morceau lyrique auquel sa voix de basse-taille nerveuse et profonde a imprimé son véritable et puissant cachet poétique. — M. Seguya dit un morceau qui nous a paru sortir du registre naturel de sa voix: sa bonne volonté et son ardent désir de bien faire l'ont fait triompher des difficultés, et lui ont valu un juste succès.

Tous les exécutants précédents font partie de l'Orphéon; ce sont des preuves de talent individuel fournies après les éclatantes et triomphantes preuves du talent d'ensemble.

M. E. L. a varié les agréments de la fête par la fine et riieuse exécution de deux chansonnettes comiques, qu'il a dites avec aplomb et entrain.

Nous sommes sortis sous l'influence d'un chaleureux enthousiasme, emportant au cœur une douce émotion, et à l'esprit des vœux sincères pour le succès de notre Société chorale.

Mais la fête n'était pas finie: un autre plaisir nous attendait, un plaisir espagnol, de la belle et bonne musique en plein air!

Quand nous avons été en Chine avec les forces anglaises, les instructions des plénipotentiaires anglais et français avaient le même caractère que celles qui ont été données pour l'affaire du Mexique; très précises sur le but à atteindre, elles étaient très vagues pour les moyens d'exécution.

Eh bien! nous le demandons, qu'auraient pensé de nous et l'Angleterre et l'Europe si le général de Montauban, arrivé Tien-Tsin, effrayé de la responsabilité qui pesait sur lui, se fût refusé à marcher sur Pékin, et, dans un moment d'humeur, eût rembarqué ses troupes? En revenant en France, au lieu d'être nommé comte et sénateur, il eût été condamné par les tribunaux militaires et justement blâmé par l'opinion publique!

Heureusement, il y a dans tous les pays un sentiment du juste et de l'injuste qui domine toutes les petites gloires de vanité nationale, et nous sommes heureux d'apprendre, par des lettres nombreuses venues du Mexique, que cette brave armée espagnole, si digne de combattre à côté de la nôtre, a ressenti vivement cette infraction à la discipline et au devoir militaire. Une foule d'officiers, de sous-officiers et de soldats sont venus exprimer aux troupes françaises les regrets et la mortification sincères qu'ils éprouvent d'abandonner la cause commune, lorsqu'il pouvait y avoir quelque danger à la soutenir.

Pour donner le change à l'opinion publique, les journaux espagnols vantent la courageuse indépendance du général Prim, comme si la France avait voulu entraîner l'Espagne dans une politique qui n'était pas la sienne. Or, l'Espagne avait bien plus d'intérêt que la France à mener à bonne fin l'expédition, car elle relevait ainsi son prestige dans toutes les Amériques du Sud, affranchissait ses possessions de la Havane, et trouvait une nouvelle occasion de prouver ce qu'elle peut avec des soldats si vaillants, si sobres, si rompus à la fatigue. La France avait pour ainsi dire, dès le principe, abandonné à l'Espagne la direction de cette entreprise. L'Empereur était heureux de cimenter les liens qui l'attachent à ce noble pays. Il n'a envoyé des renforts et pris une attitude plus personnelle que lorsqu'il apprit, par le départ intéressé de la flotte espagnole, et par d'autres symptômes, que le général en chef des troupes de la reine Isabelle poursuivait un but tout autre que celui indiqué par la convention de Londres.

Le gouvernement anglais, il faut bien le reconnaître, ne s'est pas montré meilleur allié que l'Espagne, et nous avions le droit d'attendre davantage de sa coopération. Néanmoins, ce qui atténue à nos yeux sa conduite, c'est qu'il a, dès le principe, déclaré hautement que ses troupes n'iraient pas plus loin que la Vera-Cruz.

Bientôt, nous l'espérons, nos soldats reviendront en France avec l'honneur d'un grand service rendu à la civilisation. Ils auront eu la gloire de venger les outrages que nous ne pouvions supporter, et de combattre à eux seuls pour les intérêts gravement compromis des puissances européennes.

A. de Lauzières.

Plusieurs journaux publient la circulaire suivante, adressée par M. de Persigny aux préfets:

Paris, 4^{er} mai 1862.

Monsieur le Préfet,

J'ai été consulté sur la question de savoir si des individus qui, ayant pris du service dans l'armée pontificale sans l'autorisation du gouvernement de l'Empereur, sont rentrés en France sans obstacle, doivent être inscrits sur la liste électorale de la commune, où ils résidaient antérieurement et où ils résident encore depuis leur retour.

L'article 42 du décret du 24 février 1862 déclarant électeurs sans condition de cens, tous les Français, âgés de vingt-et-un ans accomplis, il suit de là que l'individu qui a cessé d'être Français ne peut être électeur. Or, au terme de l'article 21 du code Napoléon, « le Français qui, sans autorisation de l'Empereur, prendrait du service chez l'étranger, ou s'affilierait à une corporation militaire étrangère, perdrait sa qualité de Français. » En présence de textes aussi formels, toute ambiguïté doit cesser, et, dès l'instant où le fait d'avoir pris du service dans l'ar-

meuragements. Une sérénade l'a réveillé doucement, et, comme il l'a dit à ses jeunes concitoyens qu'il remerciait, a continué les douces impressions de la soirée: M. le Maire a félicité la société chorale de ses progrès et de son active émulation. Les cris de: Vive M. le Maire! ont retenti, et la foule, présente, a répété ces acclamations. Restait à offrir des remerciements mérités et des témoignages de dévouement à l'infatigable et dévoué lieutenant de M. Calmels; j'ai désigné M. Fenouillet, et sa gracieuse fille. Les chanteurs ont de nouveau exécuté sous les fenêtres de Made-moiselle Fenouillet, à qui ils doivent tant, le beau chœur de la *Saint-Hubert*. Je ne puis que constater une perfection toujours croissante dans ces exécutions successives, et je veux aussi vous dire avec quelle franche et bonne cordialité M. Fenouillet a remercié ses chers élèves: il leur a promis tous ses efforts, toute son assiduité; il leur a demandé tout leur dévouement, toute leur constance à bien faire, et leur a prêté un succès certain.

Enfin, un dernier témoignage était dû à M. Godinaud, le directeur des études; M. Godinaud les a faits chanteurs, il devait les faire aussi reconnaissants. Ils le lui ont prouvé. Le chœur de Freyschütz a été exécuté sous les fenêtres de M. le directeur des études, qui a chaleureusement remercié ses dignes élèves.

Ainsi finit cette soirée féconde en bonnes impressions. Il est deux heures du matin, depuis huit heures du soir nous écoutons, avides et insatiables, cette parfaite exécution; mais peut-être aussi depuis trop longtemps lisez-vous ma prose qui vous fatigue; aussi je termine en vous remerciant de m'avoir lu.

Paul LEBLOND.

mée pontificale est constant, il est hors de doute que la qualité de Français et par suite les droits d'électeur sont perdus.

Les enrôlements dans l'armée pontificale ont eu une notoriété assez grande pour qu'ils puissent être difficilement mis en doute dans la localité où ils se sont produits. Si donc le maire les tient pour certains, il ne devra pas hésiter à retrancher de la liste électorale ou à ne pas inscrire les personnes de cette catégorie, sauf à celles-ci à se pourvoir par les voies légales pour obtenir leur inscription.

Il ne vous échappera pas toutefois; monsieur le préfet, et vous voudrez bien appeler l'attention de MM. les maires sur ce point, que la perte comme l'acquisition de la qualité de Français ne pouvant résulter que du fait d'une personne capable de tous les actes de la vie civile, l'article 21 du code Napoléon n'est pas applicable aux mineurs qui, sans autorisation du gouvernement, ont pris du service militaire à l'étranger, à la condition toutefois qu'ils aient cessé ce service à l'époque de leur majorité et qu'ils aient satisfait en France à la loi du recrutement. Dans ce cas, la qualité de Français n'ayant point été perdue, il y aura lieu d'inscrire sur la liste les individus qui réclameraient l'exercice de leur droit électoral.

F. DE PERSIGNY.

Revue des Journaux.

On lit dans le bulletin du *Moniteur*:

« Dans la séance du parlement anglais du 19 mai, lord Palmerston a évalué les forces de l'armée française, à l'époque du 1^{er} janvier 1862, à 816,000 hommes, dont 646,000 sous les armes, et 170,000 hommes dans la réserve. Cette évaluation contient une erreur assez sérieuse pour qu'il paraisse utile de la rectifier.

Au 1^{er} janvier 1862, l'effectif sous les drapeaux était, non pas de 646,000 hommes, mais 447,000; différence en moins, 199,000 hommes. La réserve comptait, à la même époque, non pas 170,000 hommes, mais 165,000; différence en moins, 5,000 hommes. L'erreur totale est donc de deux cent quatre mille hommes, soit d'un quart sur le chiffre produit au parlement.

Depuis le 1^{er} janvier, le nombre des hommes de l'armée active dont le passage dans la réserve a été ordonné s'élève, non pas à 31,000, mais à plus de 38,000; cette mesure doit avoir pour résultat de porter la réserve à 203,000 et de faire descendre l'effectif de l'armée active à 409,000 hommes: ensemble 612,000 hommes. »

Le *Constitutionnel* fait observer que l'accueil enthousiaste dont le roi Victor-Emmanuel a été l'objet, à son retour à Turin, couronne, pour ainsi parler, le voyage de Naples.

L'ordre de choses actuel, ajoute M. Grenier, a été vainqueur dans le Sud de l'Italie des efforts de la réaction; il triomphe dans le Nord des exagérations révolutionnaires. L'Italie est mûre pour l'indépendance; ses amis le savaient, ses ennemis ne pourront plus le nier; elle sent le prix de cette indépendance, elle est prête à la défendre contre les ennemis du dedans, comme elle a su la conquérir sur les ennemis du dehors. »

M. Weiss s'exprime ainsi, sur le même sujet, dans le *Journal des Débats*:

« Quelque douloureux que soit l'incident de Brescia, il aura eu ce résultat salutaire de montrer que le roi, ses ministres, le parlement restent les seuls maîtres de la situation; que la paix ne sera point troublée contre leur gré, ni le pays entraîné malgré lui-même; qu'on n'abusera ni des libertés constitutionnelles, ni du souvenir des services rendus, ni de la popularité au point de faire dépendre de caprices individuels l'avenir de l'Italie; qu'en un mot, il existe un gouvernement et qu'il ne se laissera arracher par personne le droit de guerre. »

Nous lisons dans l'*Union*, sous la signature de M. Moreau:

« Il y a une singulière manière de dégager la responsabilité de Garibaldi dans les événements de Bres-

cia et de Bergame, dont la presse piémontaise essaie avec une certaine hésitation toutefois; c'est de dire que Mazzini était à Milan, soigneusement caché au moment où le complot a été découvert. Eh bien, qu'est-ce que cela prouve? Y a-t-il donc si loin de Garibaldi à Mazzini. Garibaldi, qu'on le comprenne bien, n'est que l'instrument de cette grande association révolutionnaire dont Mazzini est l'esprit et l'intelligence. »

On écrit de Rome au *Monde*, le 20 mai, que la santé du Saint-Père est parfaite. Le même correspondant tire de la présence à Rome des représentants de tous les peuples chrétiens cette conséquence, que Rome est la ville sainte, la capitale de la chrétienté; il ne peut donc admettre qu'on parvienne jamais à lui ôter son caractère sacré « à la séculariser, comme ils disent, pour la réduire à n'être plus que la capitale d'un royaume d'Italie. »

Pour extrait: A. LAYROL.

Chronique locale.

Par décret impérial, rendu sur la proposition de M. le Ministre de l'intérieur, M. le marquis de Fleury, préfet du Var, a été nommé préfet du département du Lot, en remplacement de M. Montois qui est appelé à la préfecture du Var.

Par arrêté préfectoral du 24 mai 1862, M. Besserves (Jean), a été nommé instituteur communal à Aujols, en remplacement de M. Conté, appelé au poste de Camboulit.

Par arrêté préfectoral du 26 mai 1862, M. Andrieu (Hilaire), adjoint au maire de la commune de Sabadel (Latronquière), a été nommé maire de la commune.

Un autre arrêté du même jour appelle M. Bouscarel (Joseph), aux fonctions d'adjoint au maire de la même commune.

Un arrêté préfectoral, en date du 24 mai 1862, révoque de ses fonctions le sieur Skétin (Adolphe), instituteur public à Varaire, pour avoir affecté un ton de mépris et s'être servi d'un langage inconvenant dans une lettre qu'il a écrite à M. l'adjoint au maire de cette commune.

Le 20 août prochain, un concours de Poulinières et Pouliches doit avoir lieu à Gramat, à neuf heures du matin. Une somme de 2,200 fr. sera distribuée en primes. Nous publierons le programme de ce concours dans notre prochain n^o.

Dimanche dernier ont eu lieu les élections pour le renouvellement du président du tribunal de commerce, d'un juge et d'un juge suppléant.

M. Cangardel, président actuel, a été réélu à l'unanimité des suffrages.

M. Plantade a été réélu juge et M. Chambert a été nommé juge suppléant, en remplacement de M. Gintrand, non rééligible.

Nous donnons en feuilleton le compte-rendu du premier concert de la Société orphéonienne de Cahors, qui a eu lieu dimanche dernier dans la salle de Spectacle. Comme corollaire à ce feuilleton, nous devons ajouter que lundi soir l'Orphéon s'est rendu en corps au Théâtre pour prendre la bannière qui y était déposée depuis la veille et la transporter à la Mairie.

Les Orphéonistes ont ensuite, chanté sur le balcon de l'Hôtel-de-Ville, un chœur pour la bonne exécution duquel ils ont reçu les applaudissements de la foule nombreuse qui stationnait aux abords de la Mairie.

Hier 27, a disparu de notre horizon la terrible *lune rousse* dont l'influence sur les récoltes est si redoutée des agriculteurs. Nous devons constater chez elle, cette année, une bénignité qui ne lui est pas habituelle.

Avant-hier, vers les sept heures du soir, le sieur Janicot, ouvrier terrassier, employé pour le compte de l'administration communale, aux travaux d'ouverture de la rampe de l'abreuvoir, a fait, d'une hauteur de plusieurs mètres, une chute malheureuse qui lui a occasionné plusieurs blessures graves.

Il a été relevé évanoui, et, après avoir reçu de la part de ses camarades et des employés de l'octroi les premiers soins que réclamait son état, il a été transporté à son domicile.

Ce malheureux est père d'une nombreuse famille.

Le bureau des postes de Cahors, sera transféré, à partir du 1^{er} juin prochain, rue de la Chartreuse.

Ces trois derniers jours ont eu lieu à Cahors, avec un grand concours de fidèles, les processions des Rogations.

Hier au soir, la police a mis en état d'arrestation la nommée Quintal (Marie), de Lauzerte (Tarn-et-Garonne), prévenue de vagabondage.

Parmi les décisions rendues par la cour suprême, dans une de ses dernières audiences, nous trouvons celle-ci:

« Pour que le propriétaire dans le fonds du-

quel jaillit une source, ne puisse en changer le cours, en vertu de l'article 643 du Code Napoléon, il faut que l'eau de cette source soit nécessaire aux habitants d'une commune, et il ne suffirait pas qu'elle leur fût d'un usage plus agréable ou plus commode que les eaux existant déjà dans la même commune.

» Mais la nécessité de l'eau de la source pour les habitants de la commune résulte de la seule absence sur les lieux d'autres eaux qui soient à leur disposition; et il y a à cet égard constatation suffisante lorsque l'arrêt établi qu'il n'y a pas de puits dans de nombreuses habitations entourant la source, et que ses eaux, qui sont les seules à l'usage de ces habitations, alimentent aussi le seul abreuvoir existant dans les environs, et que les habitants sont, depuis un temps immémorial, en possession desdites eaux. »

La Cour de cassation vient de décider que la loi du drainage s'applique non-seulement au cas où le terrain est desséché par des égouttements souterrains, mais encore à celui où le propriétaire supérieur cherche à se débarrasser des eaux pluviales et torrentielles.

Lorsque le drainage exige l'approfondissement et l'élargissement d'un ruisseau qui coule dans le fonds inférieur, il n'est pas nécessaire de procéder à l'expropriation du terrain pris pour l'élargissement du fossé. L'art. 4 de la loi n'exige l'expropriation que lorsque des travaux de drainage ayant le caractère de travaux d'utilité publique sont exécutés par des associations de propriétaires, des communes ou des départements. Hors ce cas, le particulier qui, pour les opérations du drainage, enlève à son voisin la partie de son terrain nécessaire à l'élargissement du ruisseau, n'est tenu qu'à une indemnité que le Juge de paix a mission de régler, sauf appel au tribunal d'arrondissement.

Tribunal de simple police de Cahors

Audience du 19 mai 1862.

- Un roulier, à 6 fr., pour s'être endormi sur sa charrette.
- Un roulier, à 6 fr., pour plaque illisible.
- Un habitant, à 4 fr., pour jet d'eau.
- Deux habitants, à 4 fr., pour avoir construit une tente sans ordre.
- Deux charretiers, à 4 fr., pour charrettes stationnant sur la voie publique sans être éclairées.
- Deux entrepreneurs, à 4 fr., pour matériaux non éclairés.
- Un boucher, à 4 fr., pour n'avoir pas couvert la viande.
- Deux marchands de blé, à 5 fr., pour accaparement des grains dans la halle avant l'heure fixée.
- Un charretier, à 10 fr., pour mauvais traitement à son cheval.
- Un charretier, à 6 fr. et un jour de prison, pour s'être endormi sur sa charrette.
- Un habitant, à 11 fr. et un jour de prison, pour rixes, voie de fait et violences légères, sur un voyageur.
- Un habitant, à 4 fr., pour injures.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 25 mai 1862.

- 7 Versements dont » nouveaux... 870 f. »
- 3 Remboursements dont 4 pour solde. 4,078 35

TAXE DU PAIN. — 25 avril 1862.

1^{re} qualité 40 c., 2^e qualité 37 c., 3^e qualité 34 c.

TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862

Bœuf: 1^{re} catégorie, 1^{er} 15^c; 2^e catégorie, 1^{er} 05^c.
 Taureau ou Vache: 1^{re} catég., 95^c; 2^e catég., 85^c.
 Veau: 1^{re} catégorie, 1^{er} 30^c; 2^e catégorie, 1^{er} 20^c.
 Mouton: 1^{re} catégorie, 1^{er} 25^c; 2^e catégorie 1^{er} 15.
 Pour la Chronique locale: A. LAYTOU.

Départements.

Agen. — Depuis deux ou trois jours la chaleur était suffocante; la pluie, qui est tombée hier au soir, en assez grande abondance, est venue fort à propos rafraîchir l'atmosphère et donner une nouvelle force aux récoltes qui sont en terre. Nous ne pensons pas qu'elle puisse être nuisible, car la floraison du froment est partout terminée; et elle s'est faite dans les conditions les plus favorables. Il est permis d'affirmer aujourd'hui qu'à moins de circonstance extraordinaire et qu'on ne saurait prévoir, la récolte de 1862 sera précoce.

On écrit de Villeneuve que la foire du 20 mai a été très-belle, il s'y est fait beaucoup d'affaires. Le bétail s'est bien vendu, avec une hausse sur la dernière foire de 100 francs par attelage de bœufs et de 60 francs par paire de vaches. Les dernières pluies, en favorisant les fourrages, ont produit cette amélioration.

(Journal de Lot-et-Garonne).

Mgr l'évêque de Montauban, accompagné

de M. l'abbé Légain, vicaire-général, et plusieurs ecclésiastiques du diocèse, sont partis samedi pour Rome, afin d'assister à la cérémonie de la canonisation des martyrs du Japon.

(Journal de Lot-et-Garonne.)

L'archevêché de Bordeaux fait publier la note suivante dans les journaux de cette ville: « Son Eminence le cardinal-archevêque de Bordeaux partira de Marseille pour Rome le 2 juin, par le paquebot des Messageries impériales. »

Nous lisons dans le Journal de Toulouse: Une rencontre a eu lieu, jeudi soir, à la station de Baziège entre un train de voyageurs et un train de marchandises. Le train de Cette, qui arrive à Toulouse, à six heures du soir, entrant à la station de Baziège alors qu'un train de marchandises n'était pas complètement garé; plusieurs wagons de ce dernier ont été gravement endommagés; une quinzaine de voyageurs ont été contusionnés ou blessés, mais pas grièvement. Le train des voyageurs est arrivé à Toulouse, à dix heures un quart seulement.

M. le Procureur impérial de Villefranche, immédiatement prévenu, s'est pressé de se transporter à Baziège. A la suite de l'enquête qui a eu lieu, le mécanicien du train des voyageurs, et les chefs de gare de Baziège et de Villeneuve ont été mis en état d'arrestation.

Tulle. — La gendarmerie dresse souvent des procès-verbaux contre les voituriers qui abandonnent leurs charrettes sur les chemins publics; — nous ne saurions trop insister pour l'application rigoureuse de la loi en pareille matière. Dans le courant de la semaine dernière, le nommé Roussarie, demeurant à Montplaisir, venait à Brive, assis sur une voiture traînée par un âne. Arrivé au lieu de la Rougerie, il rencontra une charrette de roulier, attelée de trois chevaux, qui occupait la majeure partie de la voie. Pour éviter un choc, il appuya son petit charriot à droite, l'une des roues monta sur un tas de pierre. Roussarie fut renversé et dans la chute il se laissa tomber sous une des roues de la voiture du roulier.

Ce malheureux fut écrasé; — les blessures qu'il a reçues ne laissent aucun espoir de le sauver.

Pendant que ce pénible accident se produisait, le voiturier était éloigné de trente mètres de sa charrette; s'il eût suivi les règlements sur la matière, il aurait accompagné son chargement et on n'aurait pas à regretter un fait aussi déplorable.

(Le Corrèzien).

Pour la chronique départementale, A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères.

(Havas.)

ITALIE.

Le *Diritto* publie la protestation suivante du général Garibaldi:

« Je ne connais pas encore exactement le nombre des morts et des blessés dans le massacre de Brescia. Je sais qu'il y a des enfants morts, et des femmes blessées... »

» Soldats italiens! — je ne veux pas croire que des soldats italiens aient tué ou blessé des enfants et des femmes sans armes.

» Les meurtriers étaient des sicaires déguisés en soldats. Et celui qui a ordonné ce massacre... Oh! je le proposerai pour bourreau, et je proposerai en même temps à la population de Brescia d'élever un monument à Papoff — officier russe — qui a brisé son épée lorsqu'on lui a ordonné de charger sur le peuple sans armes de Varsovie.

» Trescore, 19 mai 1862.

» J. GARIBALDI. »

Cette lettre paraît avoir produit un très mauvais effet, et le *Pungolo* publie une nouvelle lettre de Garibaldi, laquelle s'exprime ainsi:

« Quelques personnes ont mal interprété ma protestation, publiée dans le *Diritto*. Soldat italien moi-même, je ne pouvais avoir l'intention de lancer des injures à l'armée italienne, qui est la gloire et l'espérance de la nation. J'ai voulu dire que les soldats doivent combattre les ennemis de la patrie et du roi, et non massacrer et blesser des citoyens désarmés. Si le commandant de Brescia eût pu agir suivant son cœur, nous n'aurions pas à déplorer les victimes du peuple. La place des généraux est aux frontières et sur le champ de bataille, et non ailleurs. »

D'après des renseignements qui nous sont transmis de Milan, dit l'*Esprit public*, Mazzini se trouve dans cette ville depuis quelques jours. Le célèbre agitateur, qui a l'habitude des travestissements, s'est dérobé jusqu'à présent aux recherches de l'autorité. Le gouvernement italien a la preuve que Mazzini n'est pas étranger aux tentatives imprudentes qui ont eu lieu sur la frontière du Tyrol, et il est décidé à ne rien négliger pour s'emparer de sa personne.

Turin 24 mai. — Le ministre de la guerre a adressé au général Durando, commandant le se-

cond département militaire, ses remerciements pour la conduite des troupes pendant les derniers événements. Le ministre fait allusion aux paroles amères de Garibaldi en ajoutant que la lettre postérieure de Garibaldi fera oublier les reproches adressés par lui à l'armée.

— Les bruits qui ont couru à la Bourse de Paris de la démission de M. Rattazzi sont complètement dénués de fondement.

— La *Gazette officielle* combat les insinuations dirigées contre le gouvernement. Il est faux que le gouvernement ait eu la moindre connivence dans les derniers événements et qu'il ait hésité sur les mesures à prendre. Le ministre exposera sa conduite devant le parlement. En attendant il donne l'assurance que l'autorité judiciaire procédera avec une stricte impartialité.

— On porte à environ 200 les arrestations opérées à Brescia et sur la frontière par suite de l'échauffourée contre le Tyrol.

Le gouvernement de Turin instruit sans ménagement contre les coupables.

Rome, 20 mai. — Le général de Goyon est parti dimanche à sept heures du matin; un grand nombre d'officiers l'ont accompagné à la gare. Son départ a été regretté par les officiers pontificaux, mais Mgr de Mérode et ses amis du Vatican en sont fort satisfaits, et y voient pour eux une espèce de triomphe. Le parti dominant dans l'entourage de Pie IX est fort indifférent aux personnes; peu lui importe que l'Ambassadeur de France à Rome soit M. de Lavalette ou un autre, que le Commandant de l'armée d'occupation soit M. de Goyon ou un autre. On croit généralement à la cour pontificale que le départ de M. de Goyon ne changera rien au *statu quo*, parce que, dit-on, si l'Empereur ne peut reculer, il ne peut pas davantage avancer, tout pas en avant devant amener le départ du Pape, et la France n'ayant aucun intérêt à obliger le Pape de devenir un pèlerin apostolique.

On a fait courir le bruit que le prince Napoléon devait passer à Rome à son retour de Naples; ce bruit n'a aucun fondement, mais il a alarmé beaucoup de personnes, à cause des démonstrations que la présence du prince aurait pu provoquer et qu'il n'aurait pas été au pouvoir de la police romaine d'empêcher. On dit encore que le marquis de Lavalette doit revenir à Rome avec des instructions pour l'éloignement de François II.

Un second Consistoire public pour la canonisation des martyrs japonais sera tenu après demain par le Pape dans la salle royale.

Rome est littéralement envahie par le clergé catholique de tous les pays du monde. Chaque jour amène des convois de prêtres. On ne peut pas traverser une rue sans rencontrer une soutane violette.

Le Saint Père, à l'occasion de la canonisation des martyrs japonais, doit offrir à chacun des évêques un exemplaire des adresses de l'épiscopat en faveur du pouvoir temporel.

ANGLETERRE.

Toute l'Angleterre est saisie d'horreur et d'indignation contre l'état des choses qui règne en Irlande en ce moment. Pendant les neuf dernières semaines, il n'y a pas eu moins de huit ou neuf victimes qui ont été barbaquement et cruellement assassinées, de sang froid, et avec tous les droits d'une atroce courardise et sans autre motif sinon que les victimes des Orangistes ont réclamé une année d'arrérages à des tenanciers qui ne pouvant payer ont été justement empêchés. Nous ne sommes pas en général pour les commissions spéciales; mais si les assises d'été de Muerster et de Leinster n'ont pas lieu avant juillet ou août, il pourrait être opportun d'examiner si une commission spéciale ne devrait être formée immédiatement pour Tipperary et Limerick.

(Morning Post, 24 mai).

Pour extrait: A. LAYTOU.

Paris.

Le Conseil des Ministres s'est réuni hier au palais des Tuileries, sous la présidence de S. M. l'Empereur.

Hier matin, à 9 heures, le vice-roi d'Égypte recevait la visite de plusieurs ambassadeurs, notamment du nonce du Pape.

— S. Em. Mgr. le cardinal Morlot est parti dimanche soir, pour Rome, afin d'assister à la canonisation des martyrs du Japon. M. l'abbé de Cottoli, son secrétaire particulier et l'abbé Lemée, son aumônier, l'accompagnent.

— M. le duc de Montebello doit quitter prochainement Paris pour se rendre à son poste à Saint-Petersbourg.

— M. Rouland se rend à Nancy pour présider la distribution des prix du concours régional agricole.

— Il est faux que le gouvernement de l'Empereur ait rappelé le corps expéditionnaire du Mexique. Au contraire, des renforts sont envoyés au général Loroncez.

L'Empereur se rendra à Vichy dans le courant de juin. S. M. visitera, vers le 15 juillet, le camp de Châlons.

— M. T. Quin, membre de la commission du budget au Corps législatif, est chargé du rapport sur les crédits supplémentaires de 1862.

— Mercredi, le maréchal Randon, ministre

de la guerre, a reçu à dîner le général de Goyon. Plusieurs notabilités gouvernementales assistaient à ce dîner, où M. de Goyon a manifesté, dit-on, la confiance que son retour à Rome aurait lieu au plus tard vers la fin du mois prochain.

— Les amis de M. de Lavalette continuent à subordonner le départ de cet ambassadeur au retour du prince Napoléon.

— Dans les régions épiscopales, on croit savoir que sur 87 évêques ou archevêques de France, 15 seulement ne vont pas à Rome par raison de santé ou parce qu'ils sont trop récemment de retour de la ville éternelle.

Paris 26 mai.

— Le mariage du jenne roi de Portugal avec la princesse Pie, fille de Victor-Emmanuel, est fixé, dit-on, au mois de septembre prochain.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Chronique agricole.

L'alimentation sèche des races chevalines, régime presque exclusif de ces animaux les prédispose aux inflammations des voies digestives; c'est cependant le seul moyen auquel on ait recours pour nourrir les chevaux destinés aux usages des postes, du roulage, de l'agriculture, en un mot, tous ceux de ces animaux destinés aux travaux pénibles.

Cependant, si l'on considère la nourriture de ce solipède à l'état sauvage, on est étonné de voir que, sous l'influence du régime auquel il est soumis par les lois de la nature, cet animal réunit à une santé parfaite la vigueur et l'énergie; le reflet de sa robe, le regard hardi et intelligent qui ont fait dire que la domesticité de ce quadrupède, est une des plus belles conquêtes que l'homme ait jamais faites sur les animaux de la création, en sont les signes les plus certains. Si on a tant soit peu l'habitude de connaître les instincts de cette espèce, on n'est pas sans avoir remarqué qu'à l'époque du printemps les chevaux dédaignent les meilleurs fourrages secs pour rechercher l'herbe avec avidité. Dans ce désir d'une nourriture fraîche, on peut trouver l'expression d'un besoin, tenant le plus souvent à un état morbide des organes digestifs.

C'est à ce point de vue que l'hygiène domestique recommande l'usage de mettre les chevaux au vert au printemps, et principalement les animaux encore jeunes, éprouvés par la fatigue des services.

Pour cela faire, le choix des plantes fourragères a une certaine importance.

L'orge escourgeon, le seigle sont les graminées que l'on choisit de préférence; on les obtient sur un terrain meuble et fertile, assez épais pour l'usage désigné; ils doivent être coupés au moment où les épis se montrent.

Étant ingérés par le cheval ils produisent, par leur grande quantité d'eau de végétation, une action laxative, qui en le purgeant, rend la tonicité intestinale qui avait disparu sous l'influence d'un régime échauffant, activé par les grandes fatigues qu'occasionne la précipitation des allures, réclamées par l'état actuel de nos routes.

Le sainfoin esparcette (connu vulgairement dans ce département sous le nom de luzerne) est aussi un bon fourrage vert pouvant servir à ce genre d'alimentation; la facilité de l'obtenir sur nos côtes calcaires en recommande la culture d'une manière toute particulière.

Sous l'influence du régime du vert qui doit durer environ vingt ou vingt-cinq jours, les chevaux présentent des changements remarquables; la respiration et la circulation sont activées, du sang nouveau se forme, quelquefois même en trop grande abondance, le poil d'hiver tombe pour être remplacé par un poil brillant implanté sur une peau souple et moite, la purgation remplit les déjections alvines. Ce changement de régime amène une augmentation de forces, et par suite d'une absorption plus puissante, la nutrition, reprend son summum d'intensité.

Il n'en est pas cependant toujours ainsi, le régime du vert peut être suivi de diarrhées, d'indigestions, d'œdèmes, de diverses affections asthéniques; ces phénomènes apparaissant en démontrent la contre indication et impliquent la cessation de ce régime.

Le vert s'administre en liberté, à l'écurie, ou par la méthode mixte; ce dernier moyen est celui qui est fréquemment suivi dans la plupart de nos fermes. La culture pastorale permettait autrefois de le faire prendre en liberté; aujourd'hui, la méthode la plus usitée, principalement dans nos villes, est l'administration du vert à l'écurie.

Le régime du vert ne doit pas être imposé brusquement, surtout si les plantes sont jeunes, aqueuses et mangées avec avidité. Il est presque toujours avantageux d'établir une transition, quelquefois même on est obligé de mêler chaque jour au vert un peu de fourrage sec.

La quantité de fourrage vert qu'un cheval peut recevoir chaque jour est comprise entre vingt-cinq et cinquante kilogrammes. On diminue ou on augmente suivant les besoins de chaque organisme ; on se base sur l'état extérieur, la taille des animaux, et sur la nature des plantes.

Ce moyen de remédier aux maux de la domesticité par un retour momentané vers l'état naturel, est suivi depuis longtemps ; son usage semble avoir été enrayé par l'état de nos routes ; ses effets débilitants l'ont fait bannir des postes, des messageries et de tous les établissements qui ont à faire des travaux pénibles ; mais lorsqu'on peut en faire usage, en suivant les règles de l'hygiène, on fait suivre à ces animaux un traitement diététique, comparable à celui des eaux minérales si souvent usité dans la médecine humaine ; seulement, il est en général plus rationnel.

LAUR,

professeur de zootechnie à la Ferme école du Montat.

Faits divers.

Nous empruntons au chroniqueur de la Patrie les détails suivants sur les Huitres de Marennes, si recherchées des gourmets :

« On ignore tout à fait la cause qui leur donne cette couleur verte et le goût exquis qui en est la conséquence.

Les uns attribuent ce principe colorant à la nature particulière du sol marneux des claires (fosses) où on élève ces huitres, et les autres à une espèce d'infusoire fort abondante dans ces claires (*vibrio ostrearius*) ; enfin, il y en a qui veulent y voir une maladie de foie produite artificiellement, comme celle qu'on donne aux oies pour en obtenir des foies gras.

La chimie s'est mêlée de la discussion, et M. Bertholet, après avoir soumis à l'analyse chimique d'innombrables cloyères d'huitres, donne à penser que le fer est un des éléments essentiels de la matière colorante qui rehausse tant la valeur du bivalve. Il reste maintenant à savoir comment le fer peut créer une couleur verte.

On sait du reste que la coloration de l'huitre n'est pas générale, et qu'elle se montre particulièrement sur l'appareil respiratoire, et n'apparaît que d'une façon incertaine sur le foie, ce qui doit un peu déconcerter la théorie qui attribue la teinte verte à une maladie de cet organe.

Autre problème : les huitres ne prennent dans les claires la couleur verte que pendant l'hiver, et y restent parfaitement blanches tant que durent l'été et l'automne.

Les claires de Marennes fournissent annuellement à la consommation cinquante millions d'huitres, dont le prix varie de 1 fr. 50 à 6 fr. le cent, soit 3 fr. en moyenne ; ce qui représente le chiffre de 1,500,000 fr.

O Rabelais que vous aviez raison de professer « le gouffre qui engloutit le plus d'or est l'entre-deux des mâchoires de l'homme ! »

— Les mariages entre les membres rapprochés d'une même famille ont presque toujours des suites extraordinairement funestes. Des études statistiques ont été faites sur ce sujet ; elles sont peu connues et certainement très intéressantes. Le docteur Deway, médecin

français, a observé 121 mariages entre proches parents ; de ces 121 mariages, 22 furent stériles ; dans 17 cas, il y eut un nombre surnaturel de doigts ; dans 2, le petit doigt manqua ; dans 5 cas, survinrent des pieds-bots ; chez tous les autres enfants l'état de santé fut plus ou moins misérable.

L'hydrocéphalie est très fréquente ; le développement de l'esprit et du corps est surtout retardé.

Plus le degré de parenté est rapproché plus les suites sont tristes. Lewis, médecin américain, a établi les résultats de 28 mariages entre des cousins germains et de 6 entre des parents au 4^e degré ; 7 unions furent stériles ; des 192 enfants de ces familles, 58 moururent peu de temps après leur naissance ; des survivants, 47 sont défigurés et en partie atteints de maladies pénibles. 23 sont scrofuleux, 4 épileptiques, 2 faibles d'esprit, 2 muets, 4 idiots, 2 aveugles, 2 mal conformés, 5 albinos, 6 ont les yeux faibles, 32 sont malades ; proportionnellement très peu sont entièrement sains.

— D'après les ordres de l'Empereur, on vient de dresser le Compte rendu annuel de la justice criminelle en France. C'est un document du plus haut intérêt.

Une partie très curieuse du compte rendu ministériel est celle qui relate les dépenses motivées par l'instruction et les arrêts ou jugements de Cour d'assises ou de police correctionnelle. En voici la nomenclature, comme moyenne générale, bien entendu :

- Empoisonnement, 679 fr.
- Assassinat, 672 fr.
- Faux témoignage, 332 fr.
- Viol et attentat, 206 fr.
- Banqueroute frauduleuse, 342 fr.
- Incendie, 336 fr.
- Faux divers, 317 fr.
- Fausse monnaie, 304 fr.
- Vols qualifiés, 229 fr.
- Eserquerie, de 33 à 38 fr.
- Abus de confiance, de 27 à 30 fr.
- Coups et blessures, de 21 à 23 fr.
- Vols simples, 21 fr.
- Mendicité, vagabondage, 15 fr.

Pour extrait : A. LAYTOU.

BULLETIN COMMERCIAL.

GRAINS ET FARINES. — La température continue à favoriser les récoltes en terre. La chaleur est modérée et il tombe par intervalles assez de pluie pour maintenir le plant en bon état de fraîcheur. L'épiage du froment s'annonce bien dans le midi. En général, les pailles seront courtes cette année. Par le même motif, qui est la sécheresse de mars et d'avril, on se plaint des fourrages tant naturels qu'artificiels.

Depuis huit jours les farines ont encore subi une assez forte dépréciation. Au carreau de la halle, il se traite des quatre marques disponibles au cours de 58 fr. et même 57. 50 (les 157 kilos). Il y a un peu d'écart sur le livrable juillet et août, ce qui montre qu'on ne s'attend point à une reprise. Les blés marchands sont cotés de 35 à 36 fr. (l'hect. 1/2) plus offerts que demandés. Les seigles demeurent entre 22 et 23 pour les sortes choisies ; les qualités ordinaires sont délaissées. On signale quelques marchés sur les orges par suite du travail des brasseries ; mais les cours ne sortent

pas de 19 à 20 fr. Quant aux avoines, elles sont, malgré la rareté qui commence à se faire, d'un placement assez difficile au delà de 28 à 28.50 (les 3 hect.) en gare d'arrivée.

Il est à remarquer que les halles et marchés de province tiennent volontiers les prix plus fermes que Paris. Cela s'explique d'abord par la faiblesse des réserves, puis par la bonté du grain, qu'on est toujours sûr de placer comme semence.

Absence à peu près complète d'arrivages extérieurs.

VINS. — De même qu'à l'égard des céréales, les affaires sont languissantes pour les vins, en raison de la belle apparence de la récolte. Toutefois, les détenteurs s'obstinent dans les prix de mars et d'avril, les fûts de 1861 courent plutôt la chance de gagner que de perdre en cellier ou en cave. Les sortes de 1860 profitent de ce débat pour se placer à de bons cours relatifs. Dans plusieurs clos, la réapparition de l'oidium est signalée.

SPRITUEUX. — Il s'est traité quelques affaires cette semaine en trois-six dans le cours de 65 à 66 fr. disponible. Le Montpellier vient à 82 fr. offert. Toujours même absence de transaction dans les pays de production en eaux-de-vie. Les tafias ont un placement facile et avantageux. Quelques achats ont été faits pour Londres, en spiritueux de qualité secondaire, dans les Charentes et le Languedoc.

HUILES ET GRAINES. — Toujours même diversité de renseignements au sujet des Colzas en terre. Ici, on se plaint beaucoup ; là, on dit le plant superbe. La vérité est au milieu. Quoiqu'il en soit, les huiles sont à 118 pour le disponible en fûts et à 119-50 pour la marchandise en tonnes. Rouen et Lille n'ont que d'insignifiantes transactions depuis une quinzaine.

BESTIAUX. — Sur la place de Paris, c'est-à-dire aux marchés d'approvisionnement de Sceaux et de Poissy, il y a encore des alternatives de hausse et de baisse qui cesseront sans aucun doute lorsque sera établie une halle unique pour les affaires de boucherie. A Poissy, les dernières ventes ont été opérées en hausse sur toutes les espèces. A Sceaux, au contraire, c'est la baisse qui a dominé. La moyenne des prix, a été : bœufs 1-32 à 1-36 (le kilo) ; vaches 1-20 à 1-24 ; veaux 1-66 à 1-70 ; moutons 1-52 à 1-56. Le marché aux porcs de La Chapelle a reçu, vendredi, 2374 têtes qui se sont rapidement vendues en hausse sur la précédente semaine. Prix moyen : 1-46 le kilo. Les foires de mai, dans les départements, voient assez de bétail ; les prix sont tenus fermes, surtout pour les élèves en bon état d'engraissement ; ils sont de plus en plus nombreux grâce aux soins donnés aux étables dans les exploitations agricoles.

LAINES. — Par suite de l'hésitation des détenteurs, les affaires en laines sont très-difficiles. Les toisons des mères-laines de Brie et de Beauce, pour les suints, valent de 2 fr. à 2-10 ; en suints communs, 1-40 à 1-80 le kilo. Les laines de Bourgogne et de Champagne, lavées à dos, de 3-40 à 3-75 le kilo. On va commencer la vente dans le Berri et le pays de Loire.

A. BAYVET.

MERCURIALE GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT, DE LA 1^{re} QUINZAINE DE MAI.

	Hectolitre.	le quintal métrique.
Froment	26 ^f 67	— 34 ^f 04
Méteil	20 42	— 27 69
Seigle	19 55	— 27 25
Orge	18 »	— 30 »
Sarrasin	18 42	— 30 44
Maïs	16 82	— 23 32
Avoine	10 85	— 25 48
Haricots	23 93	— 30 39

Mercuriale des marchés aux bestiaux pour la 4^{re} quinzaine de mai.

	Amenés.	Vendus.	Poids moyen.	Prix moyen du kilog.
Bœufs	26	26	586 k.	0 ^f 66
Veaux	91	91	86 k.	0 ^f 74
Moutons	301	301	31 k.	0 ^f 52
Porcs	47	47	144 k.	1 ^f 05

PAIN (prix moyen).
1^{re} qualité, 0^f 41 ; 2^e qualité, 0^f 37 ; 3^e qualité, 0^f 33.

VIANDE (prix moyen).
Bœuf 1^f 05 ; Vache »^f 66 ; Veau 1^f 20 ; Mouton, 1^f 46 c. Porc, 1^f 27.

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Mercredi, 28 mai 1862.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment	219	85	25 ^f 93	78 k. 240
Maïs	77	48	15 ^f 27	»

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

26 mai 1862.

	Au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	70 30	» 40	»	»
4 1/2 pour 100	97 50	» »	»	» 40
Banque de France	3140	» 10	»	»

27 mai.

	Au comptant :			
3 pour 100	70 25	»	»	» 05
4 1/2 pour 100	97 40	»	»	» 10
Banque de France	»	»	»	»

28 mai.

	Au comptant :			
3 pour 100	»	»	»	»
4 1/2 pour 100	»	»	»	»
Banque de France	»	»	»	»

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 25 mai. Marmiesse (Emile).
- 25 — Combarieu (Laurent).
- 25 — Bouyssou (Laurence-Antoinette).
- 26 — Taillade (Jules).
- 28 — Francés (Marie-Eugène).

Décès.

- 26 — Roques (Jeanne), veuve Parazines, sans profession, 73 ans.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX

Plus de feu ! 40 ans de succès !

Le *Liviment-Boyer-Michel* d'Aix (Provence), remplace le feu sans trace de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible ; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, entorses, foulures, écartes, molettes, faiblesses de jambes etc. (Se défier des imitations et contrefaçons.) Dépôt à Cahors, Vinel, ph., et les princ. pharm^{ie} du dépt.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

Bureaux : Rue du Faubourg-Montmartre, N° 10, à Paris.

16 FRANCS. PAR TRIMESTRE.

LE TEMPS

16 FRANCS. PAR TRIMESTRE.

Rédacteur en chef : A. NEFFTZER, ancien rédacteur en chef de LA PRESSE.

LE TEMPS publie tous les Dimanches une REVUE FINANCIÈRE, par M. EUGÈNE FORCADE.

HORLOGERIE - BIJOUTERIE

Le sieur VERDIER, horloger bijoutier, a l'honneur d'informer sa clientèle, que par suite de réparations, son Magasin est transféré Galerie de Folmont, au premier étage.

A VENDRE le grand Hôtel des Voyageurs, admirablement situé sur la belle place du Gravier, à St-Céré. Vastes Écuries, Remises et Magasins. — Il appartient à M. Léon CASTANIE, et est exploité en ce moment par M. Couzi.

On donnera, pour le paiement, toutes facilités désirables. S'adresser à M^e Trassi, notaire, chargé de la vente.

A VENDRE EN BLOC OU A PARCELLES UN PETIT BIEN EN IMMEUBLES

situé au lieu de Linon, commune de St-Paul-Labouffie, composé de Maison, Granges, autres Bâtisses, Pâtus, Jardin, Terres labourables, Bois, Vignes et Friches, contenant en tout 3 hectares, 71 ares, 45 centiares, d'un revenu cadastral de 80 fr. 61 c.

La vente se fait au comptant. S'adresser, sur les lieux, à M^{me} veuve PONS, qui en est la propriétaire.

Une des branches les plus intéressantes de la science médicale à la portée DES GENS DU MONDE

Traité pratique des Maladies urinaires

Et de toutes les infirmités qui s'y rattachent, chez l'homme et chez la femme.

8^{me} édition, 1 vol. de 900 pages, enrichi de 314 FIGURES D'ANATOMIE. Par le D^r JOZAN, profess. spécial de pathologie uro-génitale, 182, r. de Rivoli.

Maladies contagieuses. Rétrécissements. Catarrhe de vessie. Gravelle. Pierre. Sté. litte. Débilité. Pertes. Maladies des femmes. Traitement. Préventifs. Prix : 5 fr. ; poste, 6 fr. sous doub. envel., chez l'auteur D^r JOZAN, 182 r. de Rivoli MASSON, libraire, 26, r. de l'ancienne-Comédie, et les princ. libr. de Paris, des départem. et de l'étranger. Du même auteur : D'une cause fréquente et peu connue

D'ÉPUISEMENT PRÉMATURÉ Cet ouvrage, qui contient les causes, les symptômes, les complications, la marche et le traitement de cette insidieuse maladie, est précédé de considérations générales sur l'éducation de la jeunesse, sur la génération dans l'espèce humaine et sur le problème de la population, avec des observations de guérison 1 vol. de 600 pages. Prix : 5 fr. par la post., 6 fr. double enveloppe. — Les MALADES peuvent se TRAITER eux-mêmes faire préparer les remèdes chez LEUR PHARMACIEN. — TRAITEMENTS, CONSULTATIONS de midi à 2 heures, et PAR CORRESPONDANCE. (Affranchir.)

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.